

## **Carnet d'entrée du résident**

Notre établissement est situé à Chêne-Bougeries. Il est desservi par les lignes TPG 1 et 9, arrêt « Clos du Môlan ».

### **L'EMS Le Nouveau Prieuré d'hier à aujourd'hui**

#### **Hier**

L'Hospice du Prieuré a été fondé en 1872 par le docteur Ad. Butini-de-la-Rive et sa femme. En 1910, il fut donné au Bureau Central de Bienfaisance (aujourd'hui le Bureau Central d'Aide Sociale) par la petite-fille du docteur Butini, Madame William Barbey-Boissier. Il devint alors une infirmerie pour patientes souffrant de maladies chroniques. Ce n'est qu'en 1992 que les hommes y furent aussi admis. Jusqu'à l'emménagement, en 1964, au chemin du Pré-du-Couvent 3, l'Hospice du Prieuré se trouvait dans le quartier des Pâquis, rue Butini.

#### **Aujourd'hui**

Dès 2011, un projet de construction a progressivement remplacé le bâtiment de 1964 et ainsi fait place à l'ensemble intergénérationnel « Le Nouveau Prieuré » inauguré le 15 septembre 2016.

Cet ensemble accueille 144 résidents dans l'EMS, une crèche appartenant à la commune de Chêne-Bougeries, un foyer de la fondation Clair Bois pour personnes polyhandicapées, un étage étudiants et des appartements locatifs, le tout autour d'une place du village.

S'agissant de l'EMS, chaque étage est constitué de deux appartements composés de 8 chambres, toutes avec une salle de bains (WC, lavabo, douche). Elles sont aménagées avec goût et bénéficient de tout le confort, pour que vous vous sentiez véritablement chez vous.

L'EMS le Nouveau Prieuré est la propriété du Bureau Central d'Aide Sociale, fondation privée reconnue d'utilité publique dont l'origine remonte à 1887, qui a fêté ses 150 ans le 21 septembre 2017. La fondation a pour mission d'aider les personnes et les familles en difficulté qui résident à Genève, sans distinction de nationalité, d'appartenance politique ou confessionnelle. Ses activités prennent différentes formes :

- des hébergements pour aînés ;
- un service social ;
- deux services en faveur des enfants et des jeunes en difficultés : SOS-Enfants et Le Biceps.

#### **Mission et valeur ressources**

- Notre mission

Prendre soin de personnes âgées dépendantes – jusqu'à leur décès – dans un cadre de vie chaleureux, animé et ouvert sur la vie, tout en préservant chez chacune d'elles un état de bien-être physique, mental, social et spirituel le plus complet possible.

- Nos valeurs

Une véritable préoccupation humaniste garantissant à chaque personne âgée la plus grande autonomie et la plus grande liberté possible.

Un projet de vie qui aide chaque résidant à poursuivre sa vie dans un environnement adapté et à profiter des occasions offertes pour continuer de réaliser ses désirs.

Un accompagnement favorisant la convergence des souhaits des résidants avec les propositions de prise en soin.

Une collaboration étroite avec les proches.

- Notre conviction

Ne pas réduire la santé à ses aspects fonctionnels ou médicaux. Accompagner la vie sous toutes ses formes en considérant notamment que la santé globale est aussi influencée par la qualité de l'environnement.

Privilégier une prise en charge individualisée comprenant toutes les mesures d'accompagnement de soins, y compris palliatifs, de traitements et de soutien pour favoriser le bien-être de la personne âgée dans le respect de ses volontés.

L'EMS Le Nouveau Prieuré est un lieu de vie qui répond aux besoins de chaque personne, comme sa sécurité, son confort et son hygiène, tout en lui garantissant l'expression de ses valeurs personnelles. L'accompagnement est indissociable de la capacité d'apporter à chaque résidant : respect, écoute et libre exercice de son autonomie.

Conformément à cette mission, Le Nouveau Prieuré doit rester ouvert à toute demande. C'est l'institution qui doit avant tout se donner les moyens de s'adapter, dans la mesure du possible, à ses résidants et non l'inverse.

La mission, les valeurs et les prestations qui en découlent s'effectuent dans le respect des exigences légales applicables, des standards de certification et des principes éthiques.

### **Visite de l'établissement**

Nous vous invitons à prendre rendez-vous en contactant notre réception au 022 869 52 00.

La visite de l'établissement est l'occasion de vous montrer les principaux points de la maison, comme la place du village, le restaurant ouvert au public, les espaces d'animation, les différents appartements ainsi qu'une chambre et de répondre à vos questions.

### **Votre inscription pour une demande d'admission**

La démarche administrative est assez simple. Vous pouvez venir chercher un dossier d'inscription à l'EMS le Nouveau Prieuré, nous contacter par téléphone au **022 869 52 00** ou par mail à [info@emsleprieure.ch](mailto:info@emsleprieure.ch). Nous vous enverrons le dossier par la Poste ou par courriel.

Par ailleurs, le dossier est disponible sur notre site internet [www.emsleprieure.ch](http://www.emsleprieure.ch).

Horaires de la réception : du lundi au vendredi de 08h30 à 17h30.  
samedi et dimanche de 10h00 à 14h00.

### Le dossier d'inscription que nous vous remettons comprend :

- Le document « demande d'admission » qui doit être rempli et signé par vous ou un proche.
- La liste des informations complémentaires à la demande d'admission.
- Le document « rapport médical confidentiel » qui doit être complété par votre médecin traitant, un spécialiste ou votre médecin hospitalier. Celui-ci a la responsabilité de nous le faire parvenir dès qu'il sera dûment rempli.
- Le contrat-type d'accueil pour information, il sera complété lors de l'admission.

#### **Établissement médico-social**

Le Nouveau Prieuré - EMS  
[www.emsleprieure.ch](http://www.emsleprieure.ch)

Ch. du Pré-du-Couvent 3  
1224 Chêne-Bougeries

T. +41 22 869 52 00  
[info@emsleprieure.ch](mailto:info@emsleprieure.ch)



- Les tarifs des prestations non comprises dans le prix de pension.
- Le répertoire d'informations utiles de l'établissement.
- La liste du trousseau de base pour l'entrée à l'EMS le Nouveau Prieuré.

Les documents seront traités avec toute la confidentialité requise.

### Conditions d'admission

Etre en âge AVS (ou au bénéfice d'une dérogation) et correspondre au point de vue de sa santé aux critères d'accueil en EMS.

Dès que nous recevons votre demande d'admission et le rapport médical confidentiel, nous pouvons démarrer le processus de constitution de votre dossier d'admission.

### **La constitution de votre dossier d'admission**

Afin de pouvoir constituer votre dossier d'admission, nous vous demandons de nous faire parvenir les documents et déclarations mentionnés dans le document «informations complémentaires à la demande d'inscription ».

### Liste d'attente

Votre inscription faite ne signifie pas une obligation d'entrer. Vous avez le droit de refuser une proposition d'entrée, votre dossier sera alors mis en attente pour une prochaine opportunité. Soyez attentif, il n'existe pas forcément de place disponible juste au moment souhaité.

Si vous avez décidé d'entrer à l'EMS Le Nouveau Prieuré, votre installation est en général définitive, toutefois un essai vous est accordé par le contrat-type d'accueil art. 3.1.

### Délai d'entrée

Le délai d'entrée dépend de l'urgence, de l'ancienneté de l'inscription et de la place disponible.

### Les conditions financières

1. Les conditions financières sont celles mentionnées à l'art. 1 du contrat d'accueil.

Le financement du prix de pension et de la taxe de participation aux coûts des soins dépend de votre situation financière.

- Si vous faites partie des personnes dites privées, cela signifie que vous avez suffisamment de revenus personnels pour subvenir à vos besoins en EMS et assumer personnellement le prix de pension.
- Si vous êtes bénéficiaire des prestations complémentaires de l'Etat (SPC), cela signifie que l'aide reçue va s'adapter à vos nouveaux besoins, car la vie en EMS est plus chère qu'à domicile.
- Si vous êtes un nouveau bénéficiaire des prestations complémentaires potentiel, vous devez faire une demande au SPC avant votre entrée, selon leur formulaire et leurs directives.

### Mise à jour de votre dossier

Bien que vous souhaitiez vous inscrire dans notre établissement médico-social, vous avez également le choix de vous inscrire dans une autre résidence. Nous vous remercions de bien vouloir nous informer si par la suite vous entrez dans un autre EMS.

Par ailleurs, nous souhaitons également être tenus au courant de tout éventuel changement, comme votre adresse ou numéro de téléphone.

#### **Établissement médico-social**

Le Nouveau Prieuré - EMS  
www.emsleprieure.ch

Ch. du Pré-du-Couvent 3  
1224 Chêne-Bougeries

T. +41 22 869 52 00  
info@emsleprieure.ch



## Dossier d'admission validé

Lorsque votre dossier a été validé et que vous êtes toujours intéressé à venir au Nouveau Prieuré, nous prenons contact avec vous lorsqu'une chambre est disponible.

## Le moment venu de votre entrée

### Les démarches administratives

La gestion des affaires administratives vous incombe en premier lieu ou à votre représentant administratif, à défaut, à un curateur ou à l'EMS.

Dans tous les cas, le service administratif peut vous aider en vous orientant dans vos démarches.

L'EMS annonce votre changement d'adresse :

- à l'Office cantonal de la population,
- à votre assurance maladie,
- au Service des prestations complémentaires (SPC), le cas échéant.

Toutefois, vous êtes chargé :

- de votre changement d'adresse à la Poste,
- de la résiliation de votre bail, assurance ménage, téléphone, etc.

Attention : selon la législation, les prestations complémentaires auxquelles vous pouvez avoir droit pour votre séjour en EMS ne vous sont pas accordées si vous êtes encore titulaire d'un contrat de bail.

Toutes ces informations sont disponibles sur notre site internet : [www.emsleprieure.ch](http://www.emsleprieure.ch)

Nous restons évidemment à votre entière disposition pour toute question et vous adressons nos meilleurs messages.

### Vos interlocuteurs

Directrice	:	Madame Martine Brügger
Médecin répondant	:	Dr Claudia Schmeer
Infirmière cheffe	:	Madame Valérie Montemont-Cobley
Chef du service hôtelier	:	Monsieur Cyrill Bernolle
Animateur responsable	:	Monsieur Laurent Matthey

Chêne-Bougeries, le 1<sup>er</sup> février 2023